

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS434/2
26 mars 2012

(12-1595)

Original: anglais

AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE BANALISATION DES EMBALLAGES APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À L'EMBALLAGE DE CES PRODUITS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 22 mars 2012 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Ukraine et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le "Mémorandum d'accord"), le gouvernement du Guatemala notifie par la présente qu'il désire participer aux consultations demandées par l'Ukraine au sujet de certaines lois et réglementations australiennes qui imposent des restrictions en matière de marque de fabrique ou de commerce et d'autres prescriptions en matière de banalisation des emballages pour les produits du tabac et l'emballage de ces produits.

La demande de consultations adressée par l'Ukraine à l'Australie, datée du 13 mars 2012, a été distribuée aux Membres de l'OMC le 15 mars 2012 dans le document portant les cotes WT/DS434/1, IP/D/30, G/TBT/D/39, G/L/985.

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations, car il exporte plus de 54 millions de dollars EU de tabac et de produits du tabac. En outre, il a un intérêt systémique dans les questions de santé publique, en particulier s'agissant de la façon dont les Membres concilient leurs obligations au titre des Accords de l'OMC et la réalisation de leurs propres objectifs légitimes.

Une copie de la présente lettre est adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, à qui il est demandé de la faire distribuer aux Membres. Dans l'attente de recevoir votre réponse dans les meilleurs délais, je saisis cette occasion pour vous remercier d'examiner la présente demande.
